



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation : 30 juin 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 30 juin 2023	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Rémi HEUDE, 1<sup>er</sup> adjoint par suppléance, à la suite de la convocation adressée le 30 juin 2023.

Étaient présents : M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme CHAMBARET à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mme Laurie FILLATRE, Mme Alexandra BOURBIER, Mme Cynthia TRIMBOUR, Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

#### **N° 2023 / VIII / 8 – 9.1 Modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n° 2021 / VI / 10 – 9.1 du Conseil municipal du 21 octobre 2021 approuvant le projet éducatif de la commune,  
VU la délibération n° 2023 / I / 5 – 9.1 du Conseil municipal du 23 janvier 2023 approuvant les termes du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs tels que présentés modifiés à l'assemblée,  
VU les modifications apportées au règlement de fonctionnement des accueils de loisirs, notamment en ce qui concerne les nouvelles dispositions relatives à l'inscription,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission Enfance-Jeunesse-Scolaire réunis le 22 juin 2023,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les termes du règlement intérieur des accueils de loisirs tels que présentés modifiés à l'assemblée.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Pour le Maire empêché,  
Marie-Claire CHAMBARET,  
Par suppléance,  
R. HEUDE, 1<sup>er</sup> adjoint

